



Orges, le 2 novembre 2021

PREAVIS MUNICIPAL 15-2021

Au Conseil Général de la commune d'Orges

Concerne : *Demande d'un crédit d'investissement de CHF 40'000 pour le déplacement de la conduite d'eau sous-pression sur la parcelle n°4*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil Général son approbation pour le déplacement de la conduite d'eau sous-pression le long de la parcelle n° 4 depuis la DP 1004 jusqu'au centre de la parcelle n° 287. Ces travaux ont un coût de CHF 40'000 TTC.

La conduite existante en fibrociment doit être déplacée pour donner suite au projet de construction.

La Municipalité estime qu'il est opportun de réaliser ces travaux en coordination avec les nouvelles constructions sur la parcelle n° 4 afin d'optimiser les coûts de génie civil. Cela permettrait également de ne pas générer un surcoût lié à la remise en état des futurs aménagements extérieurs.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

- Art. 1 : d'accorder à la Municipalité le montant de CHF 40'000 TTC pour le déplacement de cette conduite.
- Art. 2 : de financer ces travaux au moyen d'un emprunt
- Art. 3 : de l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

A. Cachin



La Secrétaire :

C. Woëts